

**EFFAT**

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

Marchés publics

Situation actuelle

Jun 2013

Le 21 février 2013, les députés européens membres de la Commission du Marché intérieur (IMCO) du Parlement européen ont mandaté les rapporteurs de la Directive sur la passation des marchés publics afin d'entamer des négociations informelles avec les États membres de l'UE. Ce trilogue regroupe le Parlement européen, le Conseil européen et la Commission européenne. Les négociateurs du PE, sous la direction du Député européen Marc Tarabella (S&D, Belgique), défendent l'engagement pris par la Commission, à savoir s'assurer que les marchés publics sont attribués à l'entreprise dont l'offre est la plus avantageuse tout en tenant compte de critères environnementaux ou sociaux, au lieu de simplement attribuer les contrats à l'offre la plus basse.

Le NSDPP (réseau pour le développement durable dans les marchés publics) qui regroupe des syndicats, des ONG et des organisations de commerce équitable, a élaboré des recommandations basées sur le trilogue sur les marchés publics et les a transmises aux acteurs majeurs de celui-ci. Le 6 mars 2013, l'EFFAT a envoyé ces recommandations à toutes ses organisations membres en leur demandant d'aborder ces questions avec leurs gouvernements et leurs interlocuteurs au sein de la Commission IMCO.

Le 6 mai 2013, UNI Europa, l'EFFAT, la CES, la FSESP et la FETBB ont adressé un courrier conjoint à la DG MARKT annonçant l'organisation conjointe d'une journée d'action le 28 mai 2013 afin de sensibiliser les décideurs politiques européens aux conséquences concrètes en termes de conditions de travail qui pourraient résulter d'une mauvaise directive. Une délégation de près de 300 travailleurs s'est réunie devant la Direction Générale Marché Intérieur et Services (DG MARKT) à Bruxelles. Ce courrier conjoint a réitéré nos principales revendications :

- une meilleure utilisation des fonds publics ;
- la suppression du critère de l'offre la plus basse comme principal critère d'attribution des marchés publics ;
- le respect obligatoire du droit du travail et des conventions collectives du pays hôte et son extension à l'intégralité de la chaîne de sous-traitance ;
- l'exclusion des offres anormalement basses pour éviter un nivellement vers le bas des salaires et des conditions de travail.

Les négociations tripartites vont continuer jusqu'à la fin du mois de juin.

Ø Actions à entreprendre :

- Le Secrétariat de l'EFFAT poursuivra sa coopération avec le NSDPP et les partenaires sociaux afin d'influer sur la procédure législative.
- Les organisations membres de l'EFFAT doivent continuer à faire pression sur les décideurs politiques dans leurs pays respectifs et sur leurs députés européens.